



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## LETTRE DE MISSION

Mme **Amiélie KAGO**, faisant fonction de Conseillère pédagogique départementale spécialisée *LANGUES & CULTURES RÉGIONALES (langues businenge[e])* exerce sa fonction sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de l'enseignement des langues maternelles dont elle est la collaboratrice et sous l'autorité de l'IA-DAASEN. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail défini par l'agenda « langues de Guyane ».

La Conseillère pédagogique participe au titre d'experte aux travaux des groupes départementaux initiés par Madame la Directrice académique adjointe, à la demande des responsables des groupes.

Elle apporte le regard extérieur objectif, confiant et constructif d'une enseignante expérimentée qui permettra aux professeurs des écoles et aux Intervenants en langue maternelle, quelles que soient les situations dans lesquelles ils exercent, de porter un regard positif sur l'enfant dont la langue maternelle n'est pas le français, de développer une attitude réflexive sur sa pratique et de donner une dimension linguistique et socio-culturelle au métier d'enseignant.

### **Dans le cadre général des missions générales des CPd :**

- Elle suit les enseignants débutants (contractuels, T1) des écoles qui sont en charge d'une classe qui coordonne les apprentissages des élèves en français et en langue businenge[e] (Maripasoula, Papaïchton, Gd Santi, Apatou, St-Laurent, Mana, Kourou).
- Elle aide à la production d'outils s'inscrivant dans la perspective d'un bilinguisme additif adaptés aux besoins du terrain.
- Elle participe aux jurys d'examen et apporte sa collaboration à l'élaboration de sujets.

### **Dans le cadre spécifique LANGUES & CULTURES RÉGIONALES :**

- Elle accompagne le développement des filières bilinguesnenge(e) -français dans l'académie
- Elle accompagne les Professeurs des Écoles habilités à enseigner une/en langue businenge(e) ainsi que ceux qui souhaitent passer l'habilitation L.C.R.

- Elle assure de façon générale le suivi pédagogique des Intervenants en langues maternelles et en particulier celui des Intervenants en langues businenge(e).
- Sous la responsabilité de l'IEN en charge de l'enseignement des langues maternelles, elle participe à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation L.C.R. tant au plan académique que dans les circonscriptions ou dans les écoles.
- Elle est membre du Conseil Académique des Langues Régionales et des groupes de travail impliquant les L.C.R (exemple : Dicoguy).
- Elle intervient à l'ESPÉ sur le parcours M1/M2 de P.E.-locuteur
- Elle instruit les dossiers à caractère culturel et apporte son concours aux projets renvoyant à sa spécialité (apportant les éléments indispensables avant leur passage en commission).
- Elle participe à l'évaluation des actions menées et tient des comptes rendus.
- Elle participe à la production d'un appareillage didactique dans les langues de Guyane et à la mise en ligne d'informations renvoyant à son domaine sur le site académique « *langues de Guyane* ».
- A la fin de chaque année scolaire, un **rapport d'activités** est adressé à l'IA-DAASEN s/c l'IEN en charge de l'enseignement des langues de Guyane.

<p><b>L'IA-DAASEN</b></p>	<p><b>L'IEN en charge de l'enseignement des LM</b></p> 	<p><b>La Conseillère Pédagogique départementale</b></p> 
---------------------------	--	---

**Copie à Mr le Recteur-Dasen**